

**Soutenons les lanceurs d'alerte !**



# Procès en appel dans l'affaire Luxleaks



Paris, le 7 décembre 2016

## Rejoignons la mobilisation à Luxembourg !

C'est pour avoir révélé des centaines d'accords fiscaux confidentiels passés entre des multinationales et le fisc luxembourgeois qu'Antoine Deltour et Raphaël Halet ont été condamnés par le tribunal d'arrondissement de la capitale du Grand Duché, véritable paradis fiscal au cœur de l'Union Européenne, pour « violation du secret professionnel et du secret des affaires », respectivement à douze mois de prison avec sursis et 1500 euros d'amende, et neuf mois de prison avec sursis et 1000 euros d'amende.

Ces accords constituent pour les multinationales des pratiques d'optimisation fiscale agressives à la limite de la légalité. Leur révélation, véritable acte citoyen qui doit être encouragé comme un acte de résistance à l'ordre économique libéral, met à jour la réalité de la concurrence fiscale prédatrice qui sévit au sein de l'Union européenne ; concurrence qui est hélas, érigée en système et véritable orientation politique en faveur de la finance contre l'intérêt général des peuples.

Un an après ces révélations, une directive européenne a d'ailleurs imposé aux États de l'Union de s'échanger les informations alors considérées comme relevant du secret professionnel.

*Tout en reconnaissant que les condamnés « ont agi dans l'intérêt général et contre des pratiques d'optimisation fiscale moralement douteuses », et sont « aujourd'hui à considérer comme des lanceurs d'alerte ».*

## Cette condamnation

**est INACCEPTABLE !**

**Ce n'est pas qu'une affaire morale,  
C'est un enjeu de société,  
c'est un combat social  
et citoyen !**



**Le procès en appel se tient à partir du 12 décembre prochain au Luxembourg.  
Trois audiences sont prévues les 12, 19 et 21\* décembre après-midis.**

\* des départs en car sont organisés à partir de différentes villes.

**Un rassemblement citoyen est organisé dès le lundi 12 décembre à partir de 13 heures  
sur le parvis de la Cité judiciaire de Luxembourg.**

La mobilisation citoyenne **la plus large** doit obtenir **la relaxe** d'Antoine et Raphaël !

**Justice doit leur être rendue contre la finance accapareuse sur le dos des peuples !** Les inculpés dans le dossier Luxleaks ne doivent pas rester seuls face à la (l'in)justice ! Les lanceurs d'alerte doivent disposer d'un statut protecteur, ils doivent être protégés par la loi, non poursuivis par elle.

**Solidaires Finances** et ses syndicats font leur le combat d'Antoine Deltour et de Raphaël Halet, celui du journaliste de l'émission « Cash investigation », Edouard Perrin, poursuivi dans ce dossier pour « complicité de violation du secret des affaires et du secret professionnel » et « acquitté », celui de tous leurs soutiens.

**Ils condamnent les pratiques d'évitement de l'impôt, la fraude et l'évasion fiscale et revendiquent un renforcement des moyens pour les combattre.**

**Vous pouvez avoir encore plus d'information sur la page :** <https://support-antoine.org/blog/2016/11/15/mobilisation/>

**Signez et faites signer la pétition :** <https://www.change.org/p/soutenons-antoine-deltour-luxleaks-support-antoine>

[solidairesfinances.fr](http://solidairesfinances.fr)